



Juillet 2012

BULLETIN MUNICIPAL N° 41

Site internet : www.saint-thome.fr

- ECOLE

PERSONNEL COMMUNAL

Les contrats de Béatrice NEGRE et de Céline RANCHIN pour l'accueil périscolaire sont renouvelés pour une année à compter du 1^{er} septembre 2012.

Dans le cadre de l'ouverture de la 2^{ème} classe, il est prévu un avenant d'une heure supplémentaire par jour de fonctionnement (un poste d'enseignant à mi-temps semble être accordé).

CANTINE SCOLAIRE

Une étude a été menée pour envisager la faisabilité de préparation des repas à la cantine de Valvignères. Le coût s'est avéré trop élevé (de l'ordre de 10 000 € annuels supplémentaires) et l'organisation très compliquée à mettre en place (acheminement des repas). Dans ces conditions, le contrat avec API RESTAURATION a été renégocié et renouvelé sans augmentation de prix d'achat par rapport à l'année scolaire précédente.

- TRAVAUX

CONSOLIDATION DES BERGES DU SALAUZON

Les épisodes de fortes pluies et de gel de l'hiver dernier ont provoqué sur la Voie Communale n° 5 dite de l'Amandier, une forte dégradation des berges du Salauzon avec un début d'effondrement de la chaussée rendant la circulation dangereuse à cet endroit. Dans l'attente de la réalisation des travaux nécessaires à la consolidation des berges, un arrêté de limitation de tonnage à 3,5 T a été pris. Compte tenu de l'urgence des travaux, un marché à procédure adaptée a été publié le 22 juin auquel seules 2 entreprises ont répondu. C'est l'entreprise SEDEC qui a été retenue pour un montant HT de travaux de 20 490,00 €, subventionnés à hauteur de 9 600,00 € par le Conseil Général. Ces travaux devront être terminés avant le 15 octobre 2012.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le SDE 07 (Syndicat des Energies de l'Ardèche) a présenté un devis pour l'effacement du réseau d'éclairage public et de téléphone depuis le pont de l'Escoutay jusqu'à l'entrée du Chef-Lieu. Il se présente en 2 tranches :

1^{ère} tranche : depuis le transformateur de l'Auche (qui sera supprimé) jusqu'au virage « des acacias » : 191 614,00 € TTC (58 000 € à la charge de la commune, le reste financé par le SDE 07 et France Télécom)

2^{ème} tranche : depuis de départ du « chemin vieux » jusqu'au bâtiment Mairie-école : 106 296,00 € TTC (80 228 € à la charge de la commune, le reste financé par le SDE –il n'y a pas de participation de France Telecom-)

- REGLE D'URBANISME

Il est rappelé que toute réalisation de travaux modifiant l'aspect extérieur, la surface des bâtiments existants ou la destination (garage en pièces d'habitation, abri de jardin ouvert ou non, nouveaux portails, création ou modification d'ouvertures, façades, piscines...) doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable. Les dossiers sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur Internet.

- PROPRETE DU VILLAGE

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE :

L'ambrosie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. La région Rhône-Alpes (où 1 personne sur 10 serait allergique) subit l'invasion de cette plante. L'ARS (Agence Régionale de Santé) Rhône-Alpes et la préfecture de l'Ardèche ont donc fait de la lutte contre l'ambrosie un thème prioritaire d'action sur le territoire en lançant un plan départemental pluriannuel de lutte contre la prolifération de l'ambrosie. Le Préfet sollicite les communes pour qu'elles nomment un référent (Jean-Claude BROCC a été désigné) et qu'elles sensibilisent les habitants à la destruction systématique de cette plante. Il est donc souhaitable que chaque particulier qui constate sa présence sur sa propriété, et même ailleurs, arrache les pieds d'ambrosie.

DEJECTIONS CANINES :

Nous rappelons l'interdiction de laisser divaguer les chiens et demandons aux propriétaires de chien (s) de faire preuve de civisme en ramassant les déjections de leurs animaux de compagnie sur les espaces publics.

- ANIMATIONS ESTIVALES

Du 09 août au 15 août : exposition à la chapelle St Sébastien « les GOURGUES, un système d'arrosage original », résultat d'un travail d'études et de photographies proposé par Monsieur Roger BAHUCHET. Vernissage le 10 août à 18 heures.

Journées du Patrimoine :

Visites guidées du château de ST THOME les **15 et 16 septembre** à 15 h, 16 h et 17 h.

- INFORMATIONS

ARRETE PREFECTORAL portant limitation des usages de l'eau :

Jusqu'au 15 octobre 2012, des restrictions de l'usage domestique de l'eau sont fixées concernant l'arrosage des pelouses (interdit de 9 h à 20 h), le remplissage des piscines (interdit sauf pour les nouvelles et le remplissage complémentaire qui sont autorisés de 20 h à 9 h), le lavage des voitures (interdit).

FERMETURE DE LA MAIRIE :

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 13 au lundi 27 août inclus. Une permanence sera assurée le lundi 27 de 10 h à 12 h. En cas d'urgence, vous pourrez contacter le Maire et/ou les Adjoints (J-C BROCC, M NOYER, F de Beaulieu).

- ETAT CIVIL

Nous avons eu la tristesse d'enregistrer le décès du Père Auguste VEY survenu le 16 juillet à l'âge de 93 ans. Nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches